



PAYS DE L'HERBASSE



RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS

Je soussigné(e),
NOM / PRENOM :

Né(e) le : / /

ADRESSE :

TEL :

E-COURRIER :

@

Déclare adhérer au réseau d'échanges réciproques de savoirs et à ses principes de fonctionnements définis dans la charte ci-dessous.

1. Le Réseau d'Échanges réciproques de Savoirs, nommé ensuite RES, est un groupe constitué de citoyen(ne)s majeurs, sans distinction, de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.

Le RES a pour but de permettre aux personnes de transmettre leurs savoirs et d'acquérir des savoirs dans un échange réciproque. (Savoirs : connaissances et savoir-faire).

Sont écartés de ces échanges tous services pouvant être assimilés à un service marchand.

2. Tout membre s'engage à tenir informé l'animateur du RES à la suite d'un échange.

3. Le RES fonctionne en réciprocité ouverte. C'est à dire qu'il est possible de recevoir un savoir d'une autre personne que celle à qui l'on donne. Le RES facilite la possibilité d'entrer en relation entre personnes, étant entendu que l'on peut commencer à apprendre avant d'enseigner et vice-versa.

On saura prendre le temps nécessaire pour arriver à l'indispensable réciprocité.

4. La transmission des savoirs ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

L'offreur qui transmet un savoir ne perd rien de ses connaissances. Le demandeur est invité à offrir à son tour un ou plusieurs de ses savoirs.

Il n'y a pas lieu de mettre en place une hiérarchie ou un étalon quel qu'il soit pour mesurer la valeur relative de ces savoirs.

5. Le contenu de chaque échange, les méthodes d'apprentissage ou de transmission, les modalités pratiques de réalisations sont du ressort des intéressés qui se déterminent librement en fonction de leurs désirs, moyens, problèmes ou disponibilités.

Les échanges ne s'inscriront pas obligatoirement dans la durée mais se feront plutôt de manière ponctuelle.

6. Tout membre du RES aura le souci de la réussite de l'autre. Ceci est indispensable pour approfondir son propre savoir mais le RES ne garantit pas le résultat. Cette interaction entre individus est source d'autoformation et par là même de valorisation individuelle et personnelle par autrui.

7. La mise en place du RES rentre dans le cadre des objectifs éducatifs et opérationnels que se fixe la M.J.C. dans les domaines du service à la personne, de l'animation à la vie locale, et de la volonté d'être un lieu et un outil au service des dynamiques citoyennes sur le territoire. La M.J.C. met à disposition locaux, soutien technique et un animateur du réseau. La MJC décline toute responsabilité lors des échanges dans ses locaux.

L'animateur sera attentif à ce que les savoirs échangés le soient dans une optique de tolérance, conviviale, au bénéfice de l'épanouissement personnel et collectif de tous et de chacun, non récupérables en tant que tels par quelque idéologie que ce soit.

8. Il est demandé, pour adhérer au réseau, à chaque participant d'être adhérent à la M.J.C.

9. **Le RES se réunira de façon régulière une fois par mois.** Ces rencontres seront conduites par l'animateur référent du projet à la MJC.

Elles auront pour buts de :

D'aider chacun à identifier ses propres savoirs et les moyens de les transmettre à d'autres, tout en l'aidant à élaborer ses demandes d'apprentissages et de formations.

De réguler les échanges passés ou à venir.

Aider chacun à mieux définir le contenu, la méthode et les critères d'évaluation de chaque échange.

La synthèse des offres et demandes sera faite par l'animateur du réseau et affichée dans la M.J.C. ou téléchargeable sur le site de la MJC.

10. Chacun des participants au RES engage sa propre responsabilité lors des échanges et atteste à ce titre qu'il souscrit à une assurance responsabilité civile.

Fait le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »:

OFFRES :

DEMANDES :

Adhésion MJC année 2009/2010 : à régler ou déjà adhérent , activité MJC :